



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



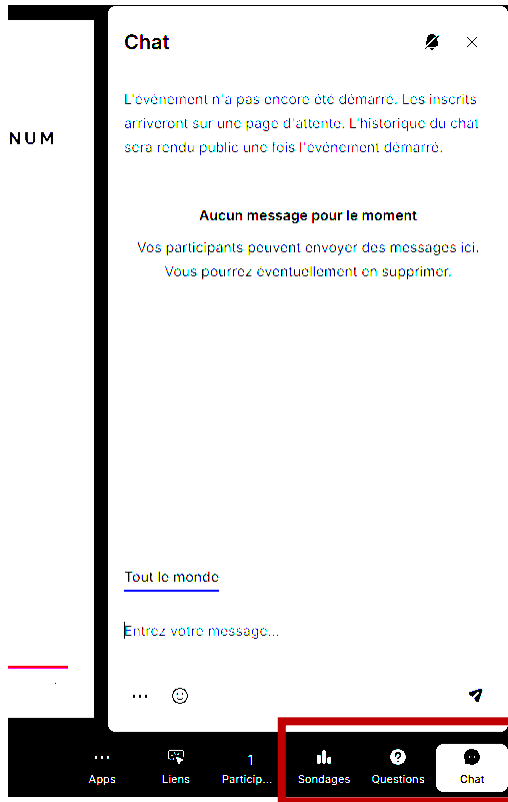
FRANCE NUM



Webinaire France Num
Jeudi 21 mai 2026 – 12h à 13h

Je passe à la facturation électronique

Quelques conseils pratiques pour suivre ce webinar et interagir



CHAT : pour tous vos échanges (hors questions aux intervenants)



Questions

QUESTIONS :

- 1/ pour **poser vos questions** aux intervenants
- 2/ pour **voter sur les questions** d'autres participants.



Sondages

SONDAGES : s'affichent dans une fenêtre pop-up pour vous permettre d'y répondre. Vous pouvez via ce bouton consulter tous les résultats.

Revoir le webinar / télécharger la présentation :

<https://www.francenum.gouv.fr/formations/les-webinaires-de-france-num>



- 1) **Qui êtes-vous ?**
 - Une entreprise (sauf secteur numérique)
 - Une entreprise du numérique
 - Une organisation institutionnelle ou une association
 - Autre
- 2) **Quel est le secteur d'activité de votre entreprise ou organisation ?**
- 3) **Quelle est la taille de votre entreprise ou organisation ?**
- 4) **De quelle région venez vous ?**
- 5) **Avez-vous déjà participé à un webinaire France Num ?**



Sommaire

- 1. Présentation de la réforme de la facturation électronique.** Direction générale des Finances publiques.
- 2. Démonstration.** Kolecto, plateforme agréée et solution compatible
- 3. Retours d'expérience et enjeux.** NOA XP, solution d'audit conversationnel.



Sommaire

- 1. Présentation de la réforme de la facturation électronique.** Direction générale des Finances publiques.
- 2. Démonstration.** Kolecto, plateforme agréée et solution compatible
- 3. Retours d'expérience et enjeux.** NOA XP, solution d'audit conversationnel.

Intervenants

Animation



Bénédicte ROULLIER
Responsable du pôle
France Num



Malika SAKHI
Chargée de mission
Facturation
électronique

Direction de projet
Facturation électronique
DGFIP



Omar SY
Expert Kolecto

Kolecto
Plateforme agréée
Activateur France Num



Pascal ZIMMERMANN
Fondateur et Directeur
NOAXP

NOA XP
Plate-forme d'audit
conversationnel
Activateur France Num





**Facturation
électronique**

Réforme de la facturation électronique : êtes-vous prêt ?

France Num
le 21 mai 2026

Le dispositif de la facturation électronique

La réforme, c'est

RECEVOIR LES FACTURES DE MES FOURNISSEURS PROFESSIONNELS (B2B)
EN FRANCE AU FORMAT ÉLECTRONIQUE

=> Facturation électronique

ENVOYER DES FACTURES ÉLECTRONIQUES À MES CLIENTS
PROFESSIONNELS EN FRANCE (B2B)

=> Facturation électronique

TRANSMETTRE DES DONNÉES POUR LES OPÉRATIONS AVEC MES
CLIENTS PARTICULIERS (B2C) OU LES OPERATIONS INTERNATIONALES
(B2B international)

=> E-reporting



Par l'intermédiaire d'un nouvel intermédiaire obligatoire : **la plateforme agréée** ou via **une solution compatible** si vous êtes déjà équipé d'un logiciel conforme.

Les entités concernées

Quelles sont les entités concernées par la réforme ?

La réforme concerne l'ensemble des entités soumises à la TVA (les assujettis).

- **Toutes les entreprises quel que soit le chiffre d'affaires réalisé et quelle que soit leur forme juridique :**
 - Y compris les entreprises bénéficiant de la franchise en base ou du RFA (remboursement forfaitaire agricole)
 - Y compris les professions libérales, les indépendants ou les micro-entrepreneurs
- **Les entités publiques lorsqu'elles sont assujetties (l'État, les collectivités locales, les établissements publics et les groupements d'intérêt publics (GIP) nationaux ou tout organisme public)**

Qu'est-ce qu'une facture électronique ?

Qu'est-ce qu'une facture électronique ?

Il ne s'agit pas d'un document PDF adressé par mail.

- Une facture électronique est une facture **émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et qui contient des données structurées**, ce qui permet de les exploiter électroniquement.
 - C'est un fichier dont les données sont organisées pour être lisibles automatiquement par des logiciels informatiques.
 - La facture sera horodatée dès son dépôt sur la plateforme qui sera chargée de la transmettre.
- Afin d'accéder aux données transmises par le fournisseur, un lisible de la facture sera mis à disposition du client et consultable directement sur son ordinateur ou téléphone par exemple.

```
1 <?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
2 <rsm:CrossIndustryInvoice xmlns:rsm="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100"
3   xmlns:qdt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:QualifiedDataType:100"
4   xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInformationEntity:100"
5   xmlns:xs="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
6   xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:UnqualifiedDataType:100">
7   <rsm:ExchangedDocumentContext>
8     <ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
9       <ram:ID>A1</ram:ID>
10    </ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
11    <ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
12      <ram:ID>urn:cen.eu:en16931:2017</ram:ID>
13    </ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
14  </rsm:ExchangedDocumentContext>
15  <rsm:ExchangedDocument>
16    <ram:ID>FACT_23_12_0000001</ram:ID>
17    <ram:TypeCode>380</ram:TypeCode>
18  > <ram:IssueDateTime> --
19  </ram:IssueDateTime>
20 </rsm:ExchangedDocument>
21 <rsm:SupplyChainTradeTransaction>
22 > <ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem> --
23 </ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem>
24 > <ram:ApplicableHeaderTradeAgreement> --
25 </ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
26 > <ram:ApplicableHeaderTradeDelivery />
27 > <ram:ApplicableHeaderTradeSettlement> --
28 </ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
29 </rsm:SupplyChainTradeTransaction>
30 </rsm:CrossIndustryInvoice>
```

La facture électronique comporte des balises qui vont indiquer aux logiciels informatiques « sur cette ligne se trouve telle information ».

Quelles données de la facture électronique sont structurées ?

Sur les centaines de données possibles et habituelles portées sur une facture, une trentaine sont transmises à l'administration dont 4 nouvelles données.

- Numéro de SIREN de l'émetteur de la facture.
- Numéro de SIREN du destinataire.
- Date d'émission de la facture.
- Numéro unique de la facture
- Mention de la catégorie de l'opération (prestation de service, vente ou les deux).
- Option pour le paiement de la TVA sur les débits.
- Total hors taxe par taux d'imposition de la taxe
- Taux de TVA à appliquer
- Adresse de livraison du bien (adresse complète, y compris pays), si différente de l'adresse du client

Au-delà des données obligatoires figurant sur la facture électronique, l'entreprise est libre d'y apposer d'autres informations, par exemple, un logo, les horaires d'ouverture,....

La liste des données obligatoires de facture à transmettre à l'administration est consultable sur impots.gouv.fr > Professionnel > je passe à la facturation électronique > Documentation utile

Qu'est-ce que le e-reporting ?

Qu'est-ce que le e-reporting ?

Quand l'entreprise facture des ventes de biens, des prestations de services ou les deux à :

➤ Des clients sont non-assujettis (par exemple des particuliers)

➤ Des clients étrangers (particuliers ou professionnels)

Ticket Z

➔ e-reporting de transactions B2C

Nom de l'établissement

Adresse
Code postal et ville
N° SIRET

Date d'impression : 2024-08-06 20:30:28
Ouverture : 2024-08-06 12:04:37
Clôture : 2024-08-06 20:30:28

Commandes : 6 Clients : 10
Ticket moyen : 36,43 EUR

1 AMEX	12,00 EUR
4 Carte bancaire	136,00 EUR
2 Espèces	85,00 EUR
1 Ticket restaurant	24,00 EUR

TVA (10,0%)	180,00	18,00 EUR
TVA (20,0%)	49,17	9,83 EUR
TOTAL HT		227,17 EUR

TOTAL TTC 257.00 EUR

Le fournisseur transmettra le **cumul des données pour chaque journée** permettant d'obtenir les bases HT réparties par taux de TVA et les montants de TVA, par période

➔ e-reporting de transactions B2B international

Les données attendues sont identiques à celles transmises dans le cadre de la facturation électronique, à l'exclusion du numéro unique d'identification (SIREN) de l'assujetti non établi en France. Le n° TVA intracommunautaire ou un numéro étranger remplacera le cas échéant le SIREN.

➤ Pour les opérations dont la TVA est exigible à l'encaissement (PS, acomptes,...)

➔ e-reporting de paiement quelle que soit la nature du client

En résumé

Les obligations sont complémentaires et couvrent toutes les transactions des entreprises

↗ Je facture/reçois des clients/fournisseurs professionnels en France

=> Facturation électronique

↗ Je facture des particuliers ou vers l'étranger

=> e-reporting de transaction

↗ Je facture des prestations de service

=> e-reporting de paiement

La plateforme agréée que vous allez choisir prendra en charge l'ensemble des opérations.

Le circuit de transmission des factures et des données

Circuit général de transmission des factures et des données

Entreprises

Fournisseurs et acheteurs équipés ou non d'une solution de dématérialisation en interne ou en externe.

Plateformes agréées

Prestataires offrant des services de dématérialisation des factures. Seules les plateformes agréées pourront transmettre les factures à leur destinataire et transmettre les données des factures et de transactions au concentrateur de données.

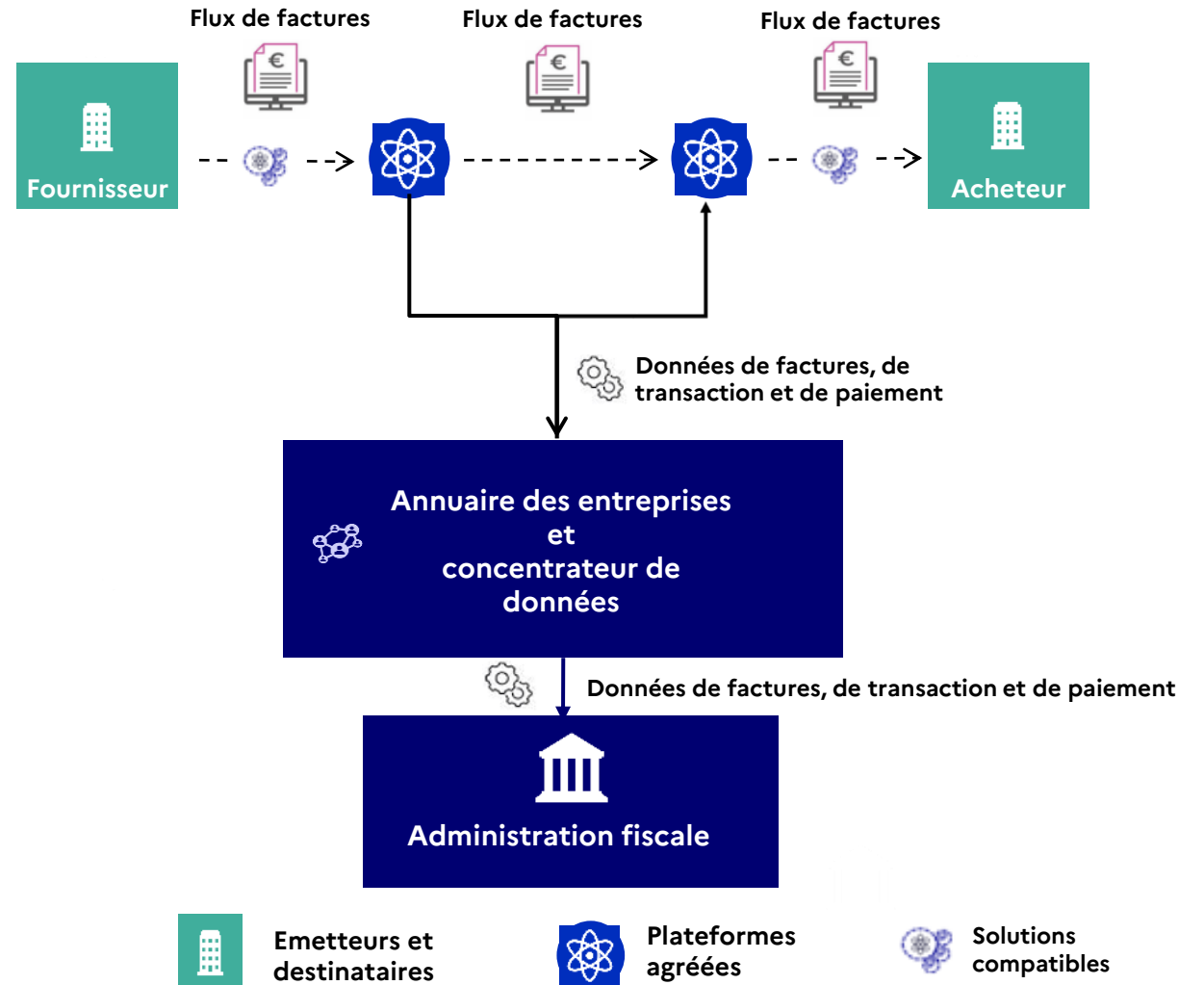
Solutions compatibles

Prestataires offrant des solutions logicielles compatibles avec les attendus de la réforme et liées à au moins une plateforme agréée.

Concentrateur de données - annuaire des entreprises

Outils publics ayant pour rôle :

- la réception des données des factures et des données des transactions en provenance des plateformes avant transmission à l'administration fiscale ;
- la mise à disposition de l'annuaire des entreprises, permettant aux plateformes d'acheminer les factures vers le destinataire.



Le service annuaire de la facturation électronique

Ouvert en consultation pour tous en mode déconnecté

L'annuaire central constitue le référentiel qui recense les entreprises et entités publiques assujetties à la TVA et dans le champ de la réforme : pour chacune, il indique la plateforme agréée qui gère ses données et les adresses électroniques de facturation. Il permet de :

- Vérifier si une entreprise est concernée par la réforme ;
- Identifier si elle a une plateforme de réception ;
- Connaître son adresse électronique de facturation.

Accessible à l'adresse suivante
<https://facturation.chorus-pro.gouv.fr/annuaire/#/>

The screenshot shows the homepage of the Chorus Pro electronic invoicing directory. At the top left, there is the French Republic logo and the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Chorus Pro L'annuaire de la facturation électronique'. The main heading is 'L'annuaire de la facturation électronique'. Below this, there is a search prompt: 'Rechercher une structure afin d'accéder à ses adresses de facturation électronique en cours de validité.' A search input field contains the placeholder text 'N° SIREN/SIRET ou Dénomination sociale'. To the right of the input field is a blue 'Rechercher' button with a magnifying glass icon. Below the search field is a large QR code. To the right of the QR code is a link for 'Recherche avancée' with a dropdown arrow.

Les rôles de la plateforme agréée

Les rôles de la plateforme agréée

Les plateformes sont immatriculées par la DGFIP pour une durée de 3 ans renouvelable.

Pour devenir plateforme agréée, plusieurs conditions sont à remplir par les opérateurs :

- Respect d'un cahier des charges défini réglementairement avec des exigences d'ordre fiscal, informatique et technique ;
- Audit annuel par un organisme certificateur indépendant sur la période d'immatriculation des 3 ans.

La liste des plateformes agréées est publiée et régulièrement mise à jour sur impots.gouv.fr > je passe à la facturation électronique > je consulte la liste des plateformes agréées.

1 - Émettre, transmettre et réceptionner les factures électroniques du fournisseur au client

2 - Extraire les données de facturation, de transaction et de paiement ou les réceptionner et les transmettre à l'administration

3 - Gérer et transmettre le cycle des vie des factures émises et reçues

4 - Mettre à jour l'annuaire des destinataires des factures pour ses clients

La formalisation du choix d'une plateforme agréée

Le mandat de désignation nécessaire à l'inscription de la plateforme agréée dans l'annuaire

- Document indispensable pour permettre à la plateforme agréée de **recueillir impérativement l'accord formel** des entreprises avant de pouvoir procéder à l'actualisation des informations d'adressage dans l'annuaire ;
- Mise en ligne d'un modèle à partager et répondant aux obligations réglementaires. L'entreprise aura la possibilité de déléguer ce choix à un tiers (par exemple son comptable ou son éditeur).



Il est distinct du contrat des services proposés par la plateforme agréée.

Accessible à l'adresse suivante

<https://fnfe-mpe.org/ressources/>

Modèle d'accord formel de désignation de la plateforme de réception des factures et de demande de mise à jour des adresses de facturation électronique de réception de factures

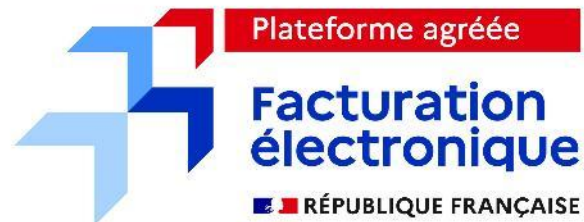
1.	Assujetti donnant mandat à une Plateforme Agréée (désignée en 2) pour inscrire une ou plusieurs adresses de facturation électroniques de réception de factures dans l'Annuaire PPF :		
	Dénomination Sociale : MASOCIETE	N° de SIREN : 123456782	
	Adresse postale :		
2.	Plateforme Agréée (PA) désignée par l'Assujetti (désigné en 1) pour inscrire une ou plusieurs adresses de facturation électroniques de réception de factures dans l'Annuaire PPF :		
	Dénomination Sociale : PDP_A	N° de SIREN* : 987654324	N° de matricule * :
	<i>* Le numéro de SIREN est Obligatoire si la PA en a un. A défaut, le numéro de matricule est obligatoire</i>		
3.	Date à partir de laquelle l'Assujetti (désigné en 1) souhaite que l'exécution de ce mandat soit effective :	xx / xx / xxxx	
4.	Périmètre des adresses de facturation électroniques de réception confiée à la PDP désignée en 2 :		
	Mon adresse électronique principale (SIREN) :	123456782	
	Adresses électroniques facultatives de la France		

Comment aider les entreprises à s'orienter ?

La DGFIP a créé une marque et un logotype pour permettre aux entreprises de faire leur choix sereinement :

➤ Plateforme agréée – Facturation électronique

Marque de garantie destinée aux intermédiaires indispensables aux échanges de factures entre entreprises.



➤ Solution compatible – Facturation électronique

Logotype destiné aux solutions logicielles qui
(1) disposent des fonctionnalités compatibles avec les formats imposés par la réforme et
(2) sont raccordées à au moins une plateforme agréée.



Le calendrier du déploiement

Calendrier de la réforme pour les entreprises

RÉCEPTION
de factures
électroniques

1^{er} septembre 2026

Toutes les entreprises assujetties à la TVA

ÉMISSION
de factures
électroniques et
e-reporting

1^{er} septembre 2026

Grandes entreprises et ETI

1^{er} septembre 2027

PME, TPE et
microentreprises

Au 1^{er} septembre 2026, **toutes les entreprises** devront avoir choisi une plateforme agréée pour recevoir les factures des fournisseurs déjà passés à l'émission.

L'accompagnement des entreprises et la communication

L'accompagnement des entreprises et la communication

« je passe à la facturation électronique » sur impots.gouv.fr
dans l'espace Professionnel.

Un espace dédié sur impots.gouv.fr avec de nombreuses ressources disponibles

- 7 Q/R accessibles en page d'accueil
- 1 dépliant pour une information de premier niveau
- 10 fiches pédagogiques à destination des TPE/PME
- 2 foires aux questions

Je passe à la facturation électronique

Je m'informe sur la généralisation de la facturation électronique entre entreprises et la transmission de données à l'administration qui seront mises en place à compter du 1^{er} septembre 2026.

Je découvre la facturation électronique

Je découvre le dispositif de la facturation électronique et de transmission des données à l'administration (e-reporting).



La facturation électronique, qu'est-ce que ça change pour moi ?

Je découvre en quelques clics ce que la réforme change pour mon entreprise.



J'approfondis mes connaissances sur la réforme

Je souhaite en savoir plus sur le dispositif de facturation électronique et de transmission des données à l'administration et je prends connaissance de la documentation technique.



Je consulte la liste des plateformes agréées

Je découvre la liste des plateformes agréées par l'administration.



L'accompagnement des entreprises et la communication

Mise à disposition d'un outil permettant aux entreprises de connaître leurs obligations

- Accessible sur impots.gouv.fr sur la page « je passe à la facturation électronique ».
- Réponse sous forme d'un livret complet et personnalisé



<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/la-facturation-electronique-quest-ce-que-ca-change-pour-moi>

The screenshot shows the website interface for 'La facturation électronique, qu'est-ce que ça change pour moi ?'. At the top, there are navigation links for 'Connexion à l'espace particulier' and 'Connexion à l'espace professionnel'. Below the navigation bar, there is a search bar with the example text 'ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, forr'. The main content area features a heading 'La facturation électronique, qu'est-ce que ça change pour moi ?' and a sub-heading 'En France, à partir du 01/09/2026, la facturation électronique est généralisée entre entreprises.'. A list of four questions is provided: 'la taille de votre entreprise,', 'la typologie de votre clientèle,', 'la nature de votre activité,', and 'et votre régime d'imposition en matière de TVA.'. Below the list, it states 'Durée estimée : 2 minutes.'. At the bottom, there is a blue button labeled 'Je me renseigne'.

Comment se préparer ?

➤ S'informer : qu'est-ce qui change pour mon entreprise ?

- Une documentation complète et pédagogique sur impots.gouv.fr > je passe à la facturation électronique
- Un formulaire e-contact accessible par les usagers professionnels sur leur messagerie sécurisée
- Un numéro national d'assistance au **0 806 807 807** accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 pour les questions autour des grands principes de la réforme (calendrier, champ d'application,...). Pour toutes les questions techniques, les entreprises peuvent se rapprocher de leur intermédiaires naturels (éditeur de logiciel, plateforme agréée, comptable).

➤ Vérification de mes outils actuels : logiciel de facturation / système de caisse

En contactant mon fournisseur de logiciel : propose-t-il une mise à jour FE ? Sera-t-il solution compatible ? Quelle solution me propose son comptable si j'en ai un ?

➤ Choix du bon intermédiaire

Solution compatible ou plateforme agréée ? Préconisation de comparaison de 3 offres (prix, compatibilité avec les outils actuels, simplicité d'utilisation, assistance en cas de problème)

➤ Test de mon système informatique notamment pour la réception des factures de mes fournisseurs professionnels qui passeront à l'émission dès le 1^{er} septembre 2026.

Les bénéfices de la facturation électronique

Les bénéfices de la facturation électronique

La facturation électronique c'est plus juste, plus simple, plus efficace !



Une gestion quotidienne facilitée, avec une accélération des échanges de factures et un suivi plus fin de leur traitement



Un gain de productivité, avec une plus grande conformité des factures, une diminution du temps de traitement (saisie, corrections des erreurs, factures perdues...) et un stockage unique



Une concurrence plus juste et plus loyale, au profit des entreprises de bonne foi et un moyen de lutter contre la fraude



Une amélioration de la trésorerie et du pilotage comptable, grâce à la traçabilité des factures et au plus grand respect des délais de paiement

Ressources pour vous informer

- Impots.gouv.fr > rubrique « je passe à la facturation électronique »
<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-passe-la-facturation-electronique>



impots.gouv.fr

- France Num > <https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/pilotage-de-lentreprise/dematerialisation-des-documents/facturation-electronique>

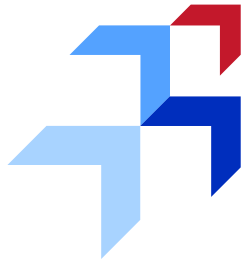


francenum.gouv.fr

Le portail de la transformation numérique
des entreprises

- Comparateur des plateformes agréées >
<https://www.theinvoicinghub.com/benchmark-pdp-fr/>





**Facturation
électronique**

Réforme de la facturation électronique : êtes-vous prêt ?

France Num
le 21 mai 2026



6) La Réforme de la facturation électronique concerne votre entité... (plusieurs réponses possibles)

- dès le 1^{er} septembre 2026 pour l'émission des factures
- dès le 1^{er} septembre 2026 pour la réception de la totalité des factures
- dès le 1^{er} septembre 2026 pour le e-reporting
- le 1^{er} septembre 2027 pour l'émission des factures
- le 1^{er} septembre 2027 pour la réception de la totalité des factures
- le 1^{er} septembre 2027 pour le e-reporting
- dès le 1^{er} septembre 2026 pour l'inscription dans l'annuaire
- dès le 1^{er} septembre 2026 pour le choix d'une plateforme agréée
- Je ne sais pas ou ne souhaite pas répondre



Sommaire

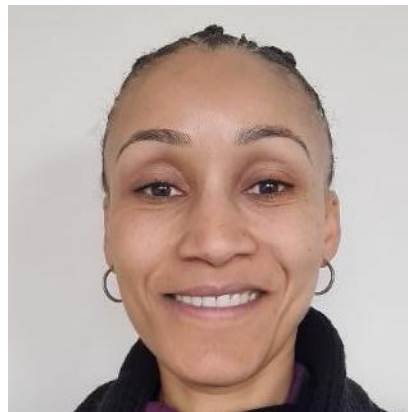
1. **Présentation de la réforme de la facturation électronique.** Direction générale des Finances publiques.
2. **Démonstration.** Kolecto, plateforme agréée et solution compatible
3. **Retours d'expérience et enjeux.** NOA XP, solution d'audit conversationnel.

Intervenants

Animation



Bénédicte ROULLIER
Responsable du pôle
France Num



Malika SAKHI
Chargée de mission
Facturation
électronique

Direction de projet
Facturation électronique
DGFIP



Omar SY
Expert Kolecto

Kolecto
Plateforme agréée
Activateur France Num



Pascal ZIMMERMANN
Fondateur et Directeur
NOAXP

NOA XP
Plate-forme d'audit
conversationnel
Activateur France Num





**Entrepreneurs et TPE-PME,
anticipez votre transition vers la
facturation électronique**

21 mai 2026



Kolecto, la fintech de gestion qui simplifie et sécurise la gestion administrative et financière des TPE-PME françaises, affiliée au Groupe Crédit Agricole



220+ femmes et hommes au service des entrepreneurs et TPE-PME (en hypercroissance, n°1 du Tech500)

Réseau de proximité : 8500+ conseillers bancaires sur le territoire national



Une solution digitale et humaine de gestion des TPE-PME

qui centralise, simplifie et automatise les tâches administratives, financières et le pilotage de la trésorerie.

Une offre gratuite pour les auto-entrepreneurs (jusqu'au 30 juin 2026)



Un modèle flexible pour les TPE-PME et leurs experts-comptables

Plateforme Agréée



Solution Compatible

— ou —

Plateforme Agréée de votre cabinet d'expertise-comptable



Solution Compatible

Depuis janvier 2026, 232 évènements de sensibilisation à la réforme de la facturation électronique, dont 18 aux côtés de la DGFiP



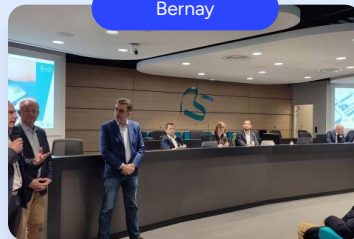
Manosque



Lille



Bernay



Feytiat



Mise en conformité, avec un modèle flexible et sécurisé



Plateforme Agréée



Solution Compatible

Solution compatible de votre entreprise
(logiciel de caisse, de facturation, comptabilité
et pré-comptabilité., etc.)



Plateforme Agréée

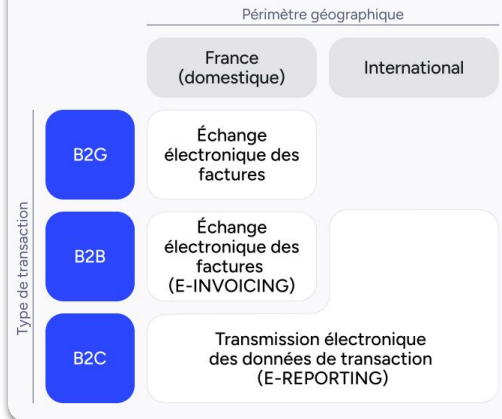
Kolecto combine Plateforme Agréée et Solution Compatible : une conformité complète pour les TPE-PME

E-reporting : transmission des données de transaction et de paiement à l'administration

Le e-reporting des données de transaction et de paiement

- Le e-reporting impose aux entreprises assujetties à la TVA de transmettre à l'administration fiscale les données de ventes non facturées électroniquement, selon une fréquence définie par le régime fiscal de la structure.
- Il concerne directement les entreprises B2C : hôtellerie-restauration, magasins et commerces de détail, dont l'activité repose majoritairement sur l'encaissement en caisse.
- La transmission des données s'effectuera via des Plateformes Agréées, en s'appuyant sur des solutions d'encaissement conformes et sécurisés.

Périmètre de la réforme



Pour aller plus loin, découvrez notre guide dédié



Des offres gratuites pour **créateurs** et **auto-entreprises**

Un indépendant et un dirigeant de PME n'ont pas les mêmes besoins. C'est pourquoi Kolecto propose des forfaits spécifiques pour chaque segment d'entreprise, avec un module Essentiel inclus d'office et deux modules complémentaires.

Créateur

 Les 12 premiers mois de création d'entreprise

Une solution gratuite pour aider les créateurs d'entreprise à développer leur activité.

0€ /mois HT*

Auto-entrepreneur

 Exonéré de TVA

Une solution pour les auto-entrepreneurs exonérés de TVA.

Jusqu'au 30 juin 2026 inclus

À partir de
0€ /mois HT**


Indépendant & artisan

 1 à 3 salariés

Une solution pour les indépendants, artisans, professionnels.

À partir de
12€ /mois HT

TPE

 4 à 9 salariés

Une solution adaptée aux besoins des TPE et commerçants.

À partir de
39€ /mois HT

PME

 10 salariés et plus

Une solution complète destinée aux PME.

À partir de
99€ /mois HT

*Le module Essentiel est à 0€/ mois HT pendant les douze premiers mois de la création de l'entreprise. La date de création constitue la date d'immatriculation au greffe ou de début d'activité renseignée sur l'avis SIRENE. Exemple : Une société immatriculée le 01/01/2025, qui souscrit à Kolecto le 01/04/2025, pourra bénéficier de l'offre "Créateur" durant les huit mois restants de sa première année de création/immatriculation.

**Le module Essentiel est à 0€/ mois HT pour toute souscription réalisée avant le 31/12/2025 par un client ayant déclaré bénéficier d'un système d'exonération énoncé lors de son parcours d'inscription, en application des législations et réglementations en vigueur.

Démonstration de Kolecto



Suivre nos actualités



Omar Sy

Expert Kolecto

07 55 52 08 78

omar.sy.ext@kolecto.fr





Pour en savoir plus : francenum.gouv.fr

> Les plateformes agréées gratuites référencées

Activateurs France Num

- [Abby](#)
- [Dougs \(Api First\)](#)
- [ECMA \(Jefacture.com\)](#)
- [Indy.fr](#)
- [KOLECTO](#)
- [PENNYLANE](#)
- [QONTO](#)
- [SUPER PDP](#)
- [Tiime](#)

Pour en savoir plus :

Facturation électronique : quelles sont les plateformes agréées pour les TPE PME ? - francenum.gouv.fr



7) Votre entité et les outils pour la facturation électronique (plusieurs réponses possibles)

- Votre entité est inscrite sur l'annuaire
- Votre entité a choisi une plateforme agréée
- Votre solution de facturation est compatible avec la réforme
- Vous êtes à la recherche d'une plateforme agréée ou d'une solution compatible avec la réforme
- Je ne sais pas ou ne souhaite pas répondre



Sommaire

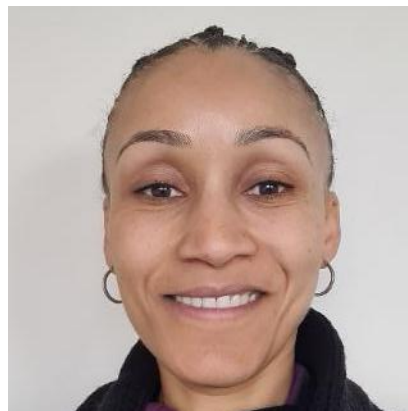
- 1. Présentation de la réforme de la facturation électronique.** Direction générale des Finances publiques.
- 2. Démonstration.** Kolecto, plateforme agréée et solution compatible
- 3. Retours d'expérience et enjeux.** NOA XP, solution d'audit conversationnel.

Intervenants

Animation



Bénédicte ROULLIER
Responsable du pôle
France Num



Malika SAKHI
Chargée de mission
Facturation
électronique

Direction de projet
Facturation électronique
DGFIP



Omar SY
Expert Kolecto

Kolecto
Plateforme agréée
Activateur France Num



Pascal ZIMMERMANN
Fondateur et Directeur
NOAXP

NOA XP
Plate-forme d'audit
conversationnel
Activateur France Num





Facturation électronique

Retour d'expérience terrain et implications concrètes

21 mai 2026

Introduction

La Plateforme agréée est le tuyau. Parlons de ce qui *pass*e à l'intérieur.

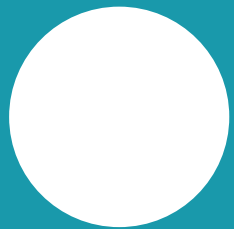
CE QUE LA PLATEFORME GÈRE

- Le routage des factures.
- La transmission des données.
- La conformité des formats techniques.

CE QUE VOUS DEVEZ GÉRER

- La qualité de vos données
- Vos circuits internes
- Vos processus
- Vos équipes
- Vos partenaires.

”Le vrai risque de la réforme n'est pas technique. Il est organisationnel.”



TPE / PME

Septembre 2026 – 1^{ère} échéance :
la réception des factures.

"Activer la réception" n'est pas ouvrir une boîte mail.

QUELQUES QUESTIONS A SE POSER

- Comment sont reçues vos factures aujourd'hui ?
- Comment allez vous organiser la reception et la validation des factures demain ?
- Votre outil comptable est il prêt à "recevoir" des factures électroniques ?
- Le bon à payer : pouvez vous rapprocher une facture électronique de vos bons de commande fournisseurs ?

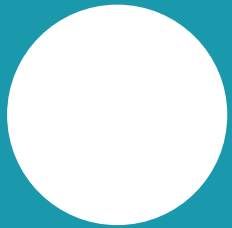


PERIODE TRANSITOIRE 2026-2027

Vos "gros" fournisseurs émettent en électronique et vos petits fournisseurs continuent de vous envoyer des mails ou du papier. Double gestion en parallèle pour vos équipes

DES CHANGEMENTS D'ORGANISATION QUI PRENNENT DU TEMPS

Adapter les circuits de validation, former les équipes et mettre en place l'organisation de gestion des factures électroniques : une transformation qui prend en moyenne entre 4 et 6 mois



TPE / PME

Vos données de référentiels (données maîtres) : une clé importante de la réussite

Retour d'expérience cas réel : qualité du référentiel client

CONTEXTE

DIRECTION FINANCIERE D'UNE PME STRUCTUREE, OUTILS DE GESTION MIS EN PLACE DEPUIS DES ANNEES, PROCESSUS SOLIDES

L'ESTIMATION

≈ 50

SIRET inactifs avec des commandes en cours

LA REALITE

> 800

Soit 15% de la base clients

La plateforme agréée valide techniquement chaque facture : SIRET actif, n° de TVA valide, statut d'assujettissement correct. Un rejet technique entraîne un travail complémentaire et un possible allongement du délai de paiement.

La réforme concerne tout votre écosystème

- **Vos clients doivent être prêts à recevoir vos factures.**

Un client non raccordé ou avec des données incorrectes -> facture bloquée -> délai de paiement allongé.

- **Vos référentiels de tiers (clients / fournisseurs) doivent être “propres” à la date butoir de la réforme**

Chaque tiers non mis à jour est un risque supplémentaire de rejet.

Au delà d’être prêt à la date cible (septembre 2026 pour la réception, septembre 2027 pour l’émission), il est indispensable de prévoir une organisation et des procédures de maintien en qualité de ces référentiels dans le temps.

- **La réforme comprend un volet e-invoicing (factures B2B) et un volet e-reporting (transactions B2C et certains flux B2B)**

Le volet e-reporting est tout aussi important et nécessite le même niveau de préparation.



TPE / PME

Ce que vous pouvez faire dès cette semaine...

Ce que vous pouvez faire dès à présent

Auditer vos données de tiers

SIRET, TVA, données fournisseurs et clients.
Identifier les SIRET inactifs avec des flux actifs.

Cartographier vos circuits de traitement et validation de vos factures

Qui valide quoi, sous quel délai — factures reçues comme émises.

Ouvrir le dialogue avec vos 10 premiers partenaires

Fournisseurs et clients : Ont-ils déjà choisi une plateforme ? Où en sont-ils dans leur projet ? Vos données chez eux sont-elles exactes ? Comment allez vous échanger à partir de septembre ?

Ce que vous devez faire absolument dans les prochaines semaines : *sélectionner une plateforme agréée pour vous conformer a minima à l'obligation de reception des factures (septembre 2026).*

N'attendez pas le dernier moment et ne choisissez pas une plateforme au hasard. Ce n'est pas qu'un choix technique.

Si vous avez besoin d'aide...

De nombreuses ressources ont été mises à disposition par l'administration et votre expert comptable peut répondre à de nombreuses questions

Si vous souhaitez approfondir votre propre cas et anticiper les changements techniques et organisationnels, nous proposons de **Compresser la phase de diagnostic, sans la sacrifier.**

mondiagrfe.fr

Devis sur mesure • Sans engagement • Réponse sous
24h

Quelques jours là où une mission classique prendrait plusieurs semaines, nous proposons un diagnostic accéléré.

- Motorisé par NOA XP, plateforme d'audit conversationnel à l'échelle (référéncée France Num)
- Rapport de cadrage livré en quelques jours ouvrés puis revu avec vous et un expert consultant.
- Indépendant de tout éditeur ou plateforme agréée



9) Avez-vous trouvé ce webinar utile ?



FRANCE NUM

Contacter France Num:
fnum.dge@finances.gouv.fr



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

-  [Page LinkedIn francenum](#)
-  [Groupe LinkedIn France Num](#)
-  [Page Facebook @francenumofficiel](#)
-  [Groupe Facebook France Num](#)
-  [Chaîne YouTube francenum](#)
-  [Compte Instagram francenum](#)
-  [Compte X @francenumfr](#)

Vous inscrire à notre newsletter :
<https://lettres-infos.bercy.gouv.fr/DGE-FRANCE-NUM/inscription>

